

L'OCCUPATION AURIGNACIENNE DU TROU DU RENARD (FURFOOZ) (*)

par

Marcel OTTE

Aspirant au F.N.R.S.

Service d'Archéologie préhistorique, Université de Liège.

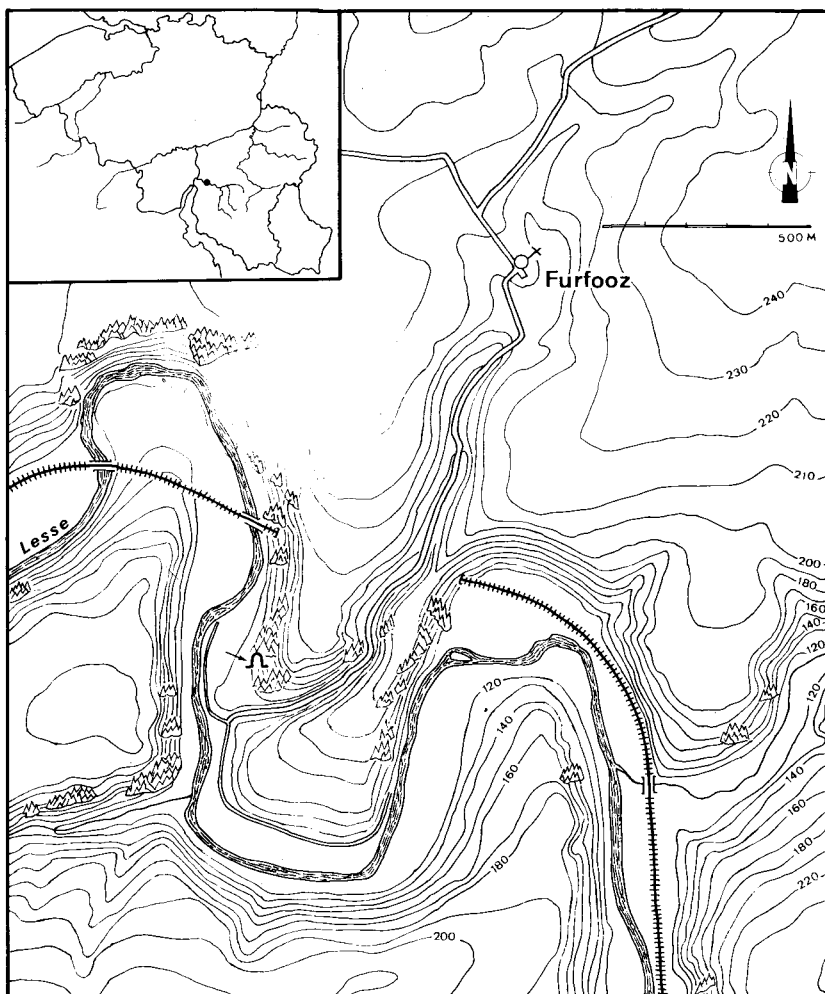
La grotte du Trou du Renard a été fouillée anciennement (1900) par les Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles. L'organisation du matériel en niveaux ayant été respectée dans les collections, une nouvelle étude a pu en être menée. Elle a conduit à une révision de l'attribution culturelle généralement adoptée pour l'occupation du niveau supérieur. L'étude des restes osseux a fourni des indications paléoclimatiques et chronologiques. Une datation C 14 a été réalisée à partir de ces ossements.

1. Présentation et historique.

1. — SITUATION ET TOPOGRAPHIE

Le Trou du Renard est situé sur la commune de Furfooz (province de Namur), dans un vaste massif calcaire de la rive droite de la Lesse (pl. I), 700 m au sud-est du hameau de Chaleux et à une centaine de mètres à l'ouest d'une vaste excavation naturelle dénommée « Puits des Veaux ». L'entrée, dirigée vers l'ouest, est actuellement haute et étroite (4 m de haut sur 1,50m de large). La terrasse qui la précède est allongée

(*) Communication présentée le 24 mars 1975.



PL. I : situation du massif de Furfooz et de la grotte du Trou du Renard.

(7 m de long sur 3 m de large). La grotte se compose d'une salle principale au sol ascendant (10 m de long sur 2,20 m de large), puis d'une salle plus étroite, dénommée «La Cave» par Rahir, qui se poursuit par une longue galerie sinueuse descendante (E. Van den Broeck, 1900, p. 305; E. Van den Broeck, E.-A. Martel et E. Rahir, 1910, p. 821; E. Rahir, 1914, p. XXIX; E. Rahir, 1925, p. 22).

2. — DÉCOUVERTE ET FOUILLES

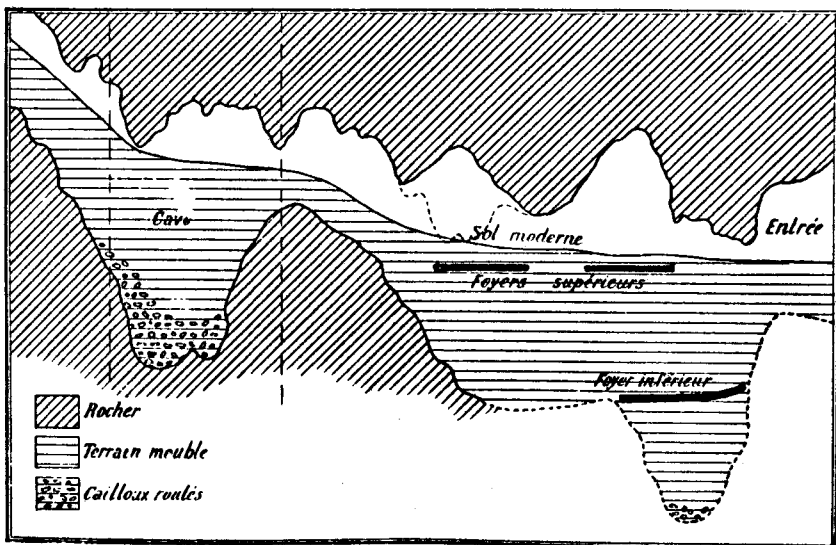
Le gisement a été découvert par E. Rahir lors de prospections dans le massif à la fin du XIX^e siècle. Il a été fouillé par E. Rahir, E. Van den Broeck et A. de Loë en 1900. Une tranchée a d'abord été ouverte sur la terrasse mais elle ne traversa que des terrains remaniés contenant des vestiges dispersés d'époques variées. Une seconde tranchée pratiquée dans la salle principale a mis au jour des dépôts sédimentaires stratifiés contenant deux niveaux d'occupation humaine. Enfin, les travaux entrepris dans la seconde salle n'ont pas traversé de couche archéologique mais ils ont permis de mettre en évidence le mode de remplissage de la grotte (E. Van den Broeck, 1900, p. 303 ; E. Rahir, 1901, p. 53).

3. — STRATIGRAPHIE

La séquence stratigraphique a d'abord été utilisée dans le but de démontrer que, contrairement à la vieille théorie de Dupont, le fond des cavernes avait été comblé par un apport dû aux eaux d'infiltration provenant du plateau et non par des inondations successives de la rivière coulant à proximité de la grotte. Le dépôt était essentiellement composé, selon ces auteurs, d'une alternance de limons argileux décalcifiés et de limons jaunes calcaires contenant des blocs géli fractrés (E. Van den Broeck, 1900 et 1900-1901 ; E. Van den Broeck, E.-A. Martel et E. Rahir, 1910, p. 839).

C'est dans la partie antérieure de la salle principale que les traces d'occupation par l'homme ont été observées ; c'est également là que la stratigraphie la plus détaillée a été relevée (E. Rahir, 1914, p. XXII). Le dépôt contenait successivement de haut en bas (pl. II) :

- 1 : «sol meuble» : 40 cm d'épaisseur ;
- 2 : «limon calcaire blocailleux» : 60 cm d'épaisseur. A la base de cette couche se trouvait le premier niveau archéologique (à 80 cm de la surface du sol). Il contenait, outre les restes de faune et l'industrie lithique, deux foyers appareillés avec des pierres plates ;
- 3 : «limon fortement oxydé» ;
- 4 : à - 1,80 m : second «limon altéré» ;
- 5 : à - 2,70 m : troisième «limon altéré avec blocailles» ;
- 6 : à - 3,40 : deuxième niveau archéologique contenant un foyer avec des pierres plates, une faible industrie lithique et des restes de faune («très important foyer avec beaucoup de charbon de bois formant une épaisse couche de terre noircie») ;
- 7 : sous ce foyer : «couche stalagmitique» ;
- 8 : à - 4 m : «dépôt limoneux altéré» ;
- 9 : à - 6 m : «blocs calcaires et stalagmites».



PL. II : coupe relevée par Rahir dans la première et la seconde salle (E. Rahir, 1914).

Le niveau 2 contenait l'occupation du Paléolithique supérieur. Le niveau 6 présentait quelques vestiges du Moustérien. Les niveaux intermédiaires ont livré des restes de faune mais pas d'industrie.

4. — ATTRIBUTIONS DES INDUSTRIES

L'occupation du « premier niveau » (n° 2) a tout d'abord été attribuée à « l'âge du renne », correspondant alors, selon la chronologie de Ed. Dupont, au Magdalénien (E. Van den Broeck, 1900, p. 306). Plus tard, J. Claerhout, dans une étude très générale, la rangea dans l'Aurignacien (J. Claerhout, 1911-1912, p. 275). Bien que cette interprétation s'appuie en partie sur des arguments erronés, elle nous semble correcte, mais elle n'a jamais été reprise par la suite. E. Rahir plaça cette industrie à la fin de « l'âge du renne », dans une période postérieure au Magdalénien de Chaleux et de Furfooz et contemporaine de l'occupation de Remouchamps (Ahrensbourgien). Rahir appuyait entre autres son argumentation sur la présence de lamelles à troncature très oblique qui sont en réalité des chutes de burins busqués outrepassées (E. Rahir, 1914, p. XXII et fig. 4). Plus tard, il supposa pour l'industrie de cette couche un mélange entre un Magdalénien et un Tardenoisien « primitif » (E. Rahir, 1925, p. 22). Puis il la rangea dans le Magdalénien ou « l'âge du renne » (E. Rahir, 1928, p. 3).

Le niveau inférieur, attribué à «l'âge de l'ours des cavernes», contenait, selon les premiers auteurs, des «silex moustériens» (E. Van den Broeck, 1900, p. 306). Les attributions de ce niveau par Rahir sont des plus vagues : «antérieur au Magdalénien», «remonte au moins à l'Aurignacien», «tout au moins aurignacien, si pas moustérien» (E. Rahir, 1914, p. XXIV ; E. Rahir, 1925, p. 23). Cette occupation a parfois été rangée dans l'Aurignacien (P. Charles, 1920-1921), mais il s'agit probablement d'une faible industrie moustérienne (M. Ulrix-Closset, 1975, p. 48).

5. — ETAT DE LA DOCUMENTATION

Le matériel est actuellement conservé aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles (section Belgique Ancienne). Nous avons plaisir à remercier ici M. le Professeur M.E. Mariën, Conservateur de cette section, qui nous a offert toutes les facilités d'étude et de publication de cette documentation.

L'organisation en niveaux y est encore respectée, telle que apparemment les fouilleurs l'avaient établie ; ils étaient indiqués par des lettres et par des notes manuscrites. Les caractères de l'industrie lithique du niveau supérieur semblent bien rendre compte de l'homogénéité du matériel et la correspondance est parfaite entre la documentation aujourd'hui disponible et les pièces du «niveau supérieur» décrites et figurées par Rahir (E. Rahir, 1914).

II. L'industrie lithique.

1. — MATÉRIAUX

L'industrie lithique comprend 502 documents. La plupart d'entre eux sont en silex ; seuls 8 enlèvements non retouchés sont en chert provenant probablement du calcaire carbonifère local et une lamelle est en phthanite du Cambrien (affleurements dans le sud du Brabant wallon). En outre, quelques blocs de chert du Carbonifère ont été retrouvés mais ils ne portent pas de trace de percussion.

Tous les silex sont patinés (493) : il s'agit le plus souvent (401 pièces) d'une patine blanche profonde qui a parfois provoqué la nécrose (silex poudreux) du matériau. Une minorité de documents sont en silex à texture grenue (33 sur 493) qui peut provenir des galets de la Meuse. Les autres (360) sont à grain fin et laissent apparaître aux cassures récentes la couleur noire du silex. Son aspect est le même que celui de l'étage Campanien des formations crétacées du bassin de la Haine (Hainaut). Cependant, une petite série de pièces (44), également à

texture fine, portent des restes de plages corticales de couleur verte (dépôts de glauconie) au contact desquelles le silex de couleur gris-brunâtre présente des zones jaunes jaspées. Ce matériau apparaît en position naturelle au sommet des formations crétacées et à leur contact avec les sables tertiaires (Landénien), également en Hainaut (renseignements communiqués par M. J. de Heinzelin). Cette catégorie de silex est généralement moins altérée (légère patine bleue) que ceux de couleur noire.

La nature des roches utilisées atteste donc des contacts avec les régions situées au nord du sillon Sambre-et-Meuse (sud du Brabant et Hainaut), à une cinquantaine de kilomètres au-delà de ce fleuve. Les matériaux locaux (chert et silex de galet) étaient relativement très peu exploités. La variété même des matériaux utilisés est un caractère qui se retrouve fréquemment dans les industries aurignaciennes de Belgique.

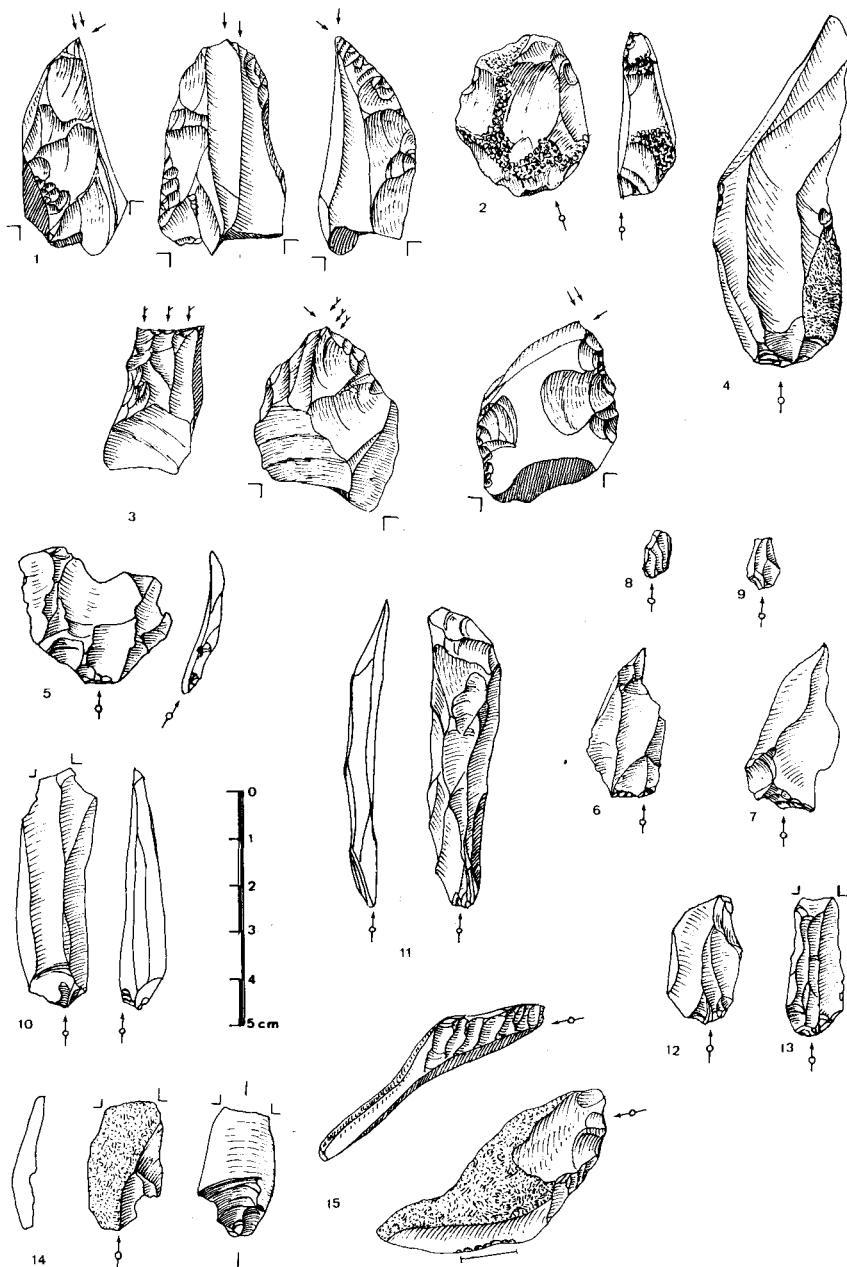
2. — DÉBITAGE⁽¹⁾

Les 331 pièces relatives au débitage se décomptent comme suit (en sont exclus les enlèvements utilisés et ceux portant de fines retouches) :

— nucléus (fragment)	: 1
— «percuteurs» (fragments)	: 5
— éclats	: 212
— lames	: 40
— lamelles	: 41
— lames à crête première	: 6
— tablettes premières	: 2
— cassons	: 24

(¹) Le sens de débitage de la pièce-support est indiqué par une flèche portant un cercle lorsque le bulbe est présent et par une flèche barrée lorsqu'il est absent. Les enlèvements de burins sont indiqués par une flèche simple lorsque la trace de la chute a disparu et par une flèche à empennage oblique lorsque la trace du bulbe subsiste. Les limites des cassures sont indiquées par des angles droits. Les bords portant des traces d'utilisation sont soulignés par une ligne parallèle, limitée par deux petits traits. Dans les vues frontales des enlèvements de burins, les points cerclés indiquent la position des enlèvements perpendiculaires au plan de la feuille.

Les photographies, la planche I et les dessins des pièces n° 72 et 73 sont dus à A. Silvestre ; les autres documents ont été reproduits d'après les originaux de l'auteur.



PL. III : 1 : fragment de nucléus à lames ; 2 : fragment de «percuteur» ; 3 : fragment de nucléus bouchardé sur deux bords opposés ; 4 : éclat laminaire ; 5 à 9 : éclats ; 10 et 11 : lames ; 12 et 13 : éclats laminaires ; 14 : éclat avec détachement d'une esquille sur le bulbe ; 15 : tablette première.

Le seul nucléus (fragmentaire) dont nous disposons possède un plan de frappe oblique dont le bord est préparé par de courts enlèvements (pl. III, fig. 1). La surface de débitage est aménagée par des enlèvements transversaux partant des deux crêtes latérales. L'emploi du percuteur tendre interposé est impliqué par les traces de bulbe diffus laissées par le talon des lames. L'extrême rareté des nucléus peut s'expliquer à la fois par les lacunes dans la documentation recueillie et par l'éloignement des sources de matières premières qui provoquait la réduction des déchets de débitage ainsi que leur réutilisation comme pièce-support d'outil : 5 burins sont façonnés sur des blocs dont 3 sont probablement d'anciens nucléus. Sur ces documents, le débitage par percussion directe est également attesté.

Les 4 fragments de « percuteurs » sont des éclats épais, de section plano-convexe et provenant de blocs épanelés dont les arêtes ont été fortement bouchardées. La courbure de la face supérieure montre que les blocs dont ils proviennent présentaient une forme sphéroïde (pl. III, fig. 2). Un fragment de nucléus à lames porte également des traces de bouchardage et d'esquillement sur les deux bords de la face opposée au débitage (pl. III, fig. 3). Ces « percuteurs » sont trop légers et possèdent des surfaces de bouchardage trop larges pour imaginer leur utilisation dans le débitage du silex.

Parmi les 205 éclats, dix seulement ont une dimension supérieure à 35 mm ; neuf d'entre eux sont corticaux et ils possèdent tous une préparation dorsale par quelques petits enlèvements à proximité du talon. Trente-deux éclats semblent résulter de la préparation de la surface de débitage du nucléus par des crêtes latérales (fig. 5). Ils sont larges et minces, de profil courbe et portent, sur la face supérieure, des traces d'un débitage en sens opposés. On retrouve sur l'extrémité distale de certaines lames, les vestiges de cette préparation (fig. 11). Trente et un éclats de très petites dimensions (maximum 10 mm) de forme circulaire ou ovale pourraient provenir de la réduction des talons d'enlèvements plus importants ou de la préparation des bords de plan de frappe des nucléus (fig. 8 et 9). Parmi les 132 éclats restants (dont 77 entiers), on reconnaît deux grands groupes. Les premiers (75) ont été débités au percuteur dur (bulbe saillant) ; ils sont larges, de forme subcirculaire et présentent des traces d'un débitage en divers sens croisés (fig. 6 et 7). Les seconds (57) sont plus allongés (sorte de petites lames courtes) ; leurs bords sont sub-parallèles, le bulbe diffus et le talon réduit par des enlèvements lamellaires (dimensions moyennes : longueur : 26,5 mm ; largeur : 13 mm) (fig. 12 et 13).

Les lames non utilisées et non aménagées sont rares (32 dont 9 entières). Sept possèdent une « crête secondaire » et trois seulement

montrent des traces d'un débitage en deux sens opposés. Morphologiquement, elles se divisent également en deux groupes : celles allongées et minces (54 à 68 mm de longueur) (6), à crête secondaire, talon punctiforme réduit et bulbe diffus (fig. 11) et celles plus courtes (38 à 48 mm de long) et plus épaisses, à bulbe saillant et talon lisse (fig. 10).

Les lamelles (41) ne présentent pas une réelle homogénéité technique ; elles ont été rassemblées uniquement d'après leurs dimensions. Il semble qu'ici cette forme d'enlèvement n'ait pas été systématiquement recherchée, mais qu'elle résulte plutôt des hasards du débitage. Le bulbe est diffus et le talon préparé par de fins enlèvements dorsaux.

Six lames emportent le sommet de la crête formée par les enlèvements préparatoires (« crête première »). Deux éclats allongés, débités latéralement par rapport à la surface de débitage, emportent le plan de frappe d'un nucléus à lames (« tablettes premières ») (fig. 15).

L'esquille du bulbe, conduisant éventuellement au détachement d'une « nacelle » (F. Bordes, 1970, p. 112), apparaît sur 7 enlèvements (5 éclats et 2 lames) (fig. 14).

Nous réunissons sous le terme de « cassons » les enlèvements très fragmentaires (possédant une surface d'éclatement) dont les cassures empêchent une détermination quelconque (24).

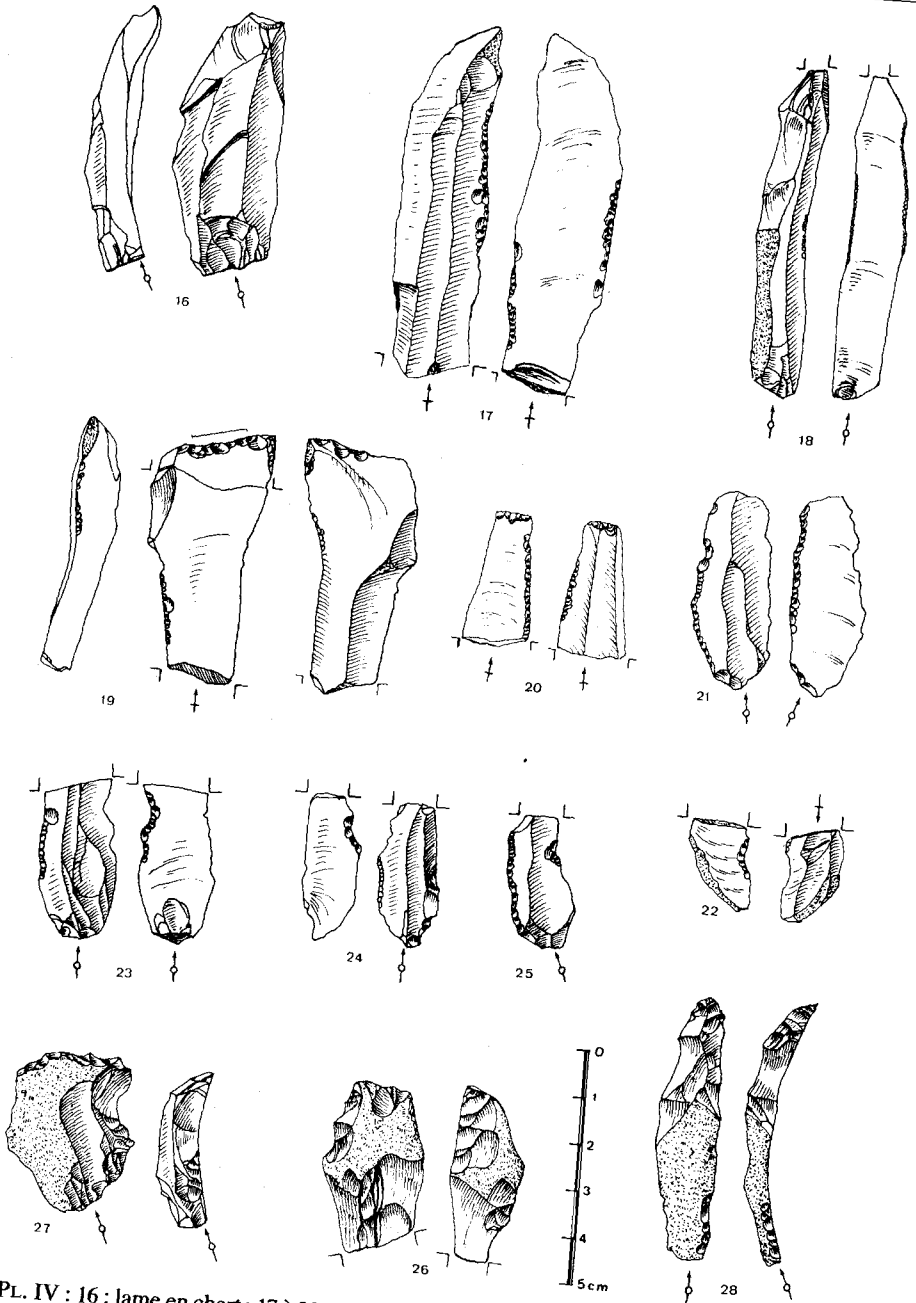
Enfin, les lames en chert (4) attestent l'application à ce matériau des mêmes procédés (réduction du talon, formation de crête) que ceux observés sur les pièces en silex (fig. 16).

D'une façon générale, le débitage a donc été poussé très loin : les blocs de matière première sont réduits et réutilisés dans l'outillage ; les enlèvements sont également de petites dimensions et leur préparation élaborée. L'éloignement des sources de matériaux est une hypothèse pour expliquer cette réduction des documents ; ce caractère se retrouvera d'ailleurs dans l'outillage. Cette même impression d'économie et de récupération du matériau se manifeste aussi par la rareté des lames brutes et des grands éclats non aménagés.

3. — L'OUTILLAGE

Nous décomptons dans cette catégorie les documents suivants :

— enlèvements utilisés	: 20
— enlèvements retouchés	: 6
— lames encochées	: 8
— grattoirs	: 4



PL. IV : 16 : lame en chert ; 17 à 20 : lames utilisées ; 21 et 23 à 25 : lames à fines retouches marginales et à encoche retouchée ; 22 : fragment de lame encoché ; 26 à 28 : grattoirs.

— perçoirs	: 2
— lames tronquées	: 5
— pièces esquillées	: 6
— burins	: 31
— outil composite	: 1
— chutes et recoupes de burins	: 88

Enlèvements utilisés (20) : il s'agit de 17 lames portant des traces d'utilisation sous forme d'esquilles irrégulières réparties tout le long d'un (6) ou des deux bords (7) (fig. 17 et 18). Sur quatre lames, l'utilisation se manifeste par de courts esquillements bifaces, associés à un fort émoussé d'usure limité à l'extrémité distale (3) ou à un long côté (1) (fig. 19 et 20). Il s'agit peut-être du début de la fabrication des pièces esquillées. Trois éclats portent des esquilles d'utilisation sur l'extrémité distale outrepassée; un autre est finement esquillé latéralement.

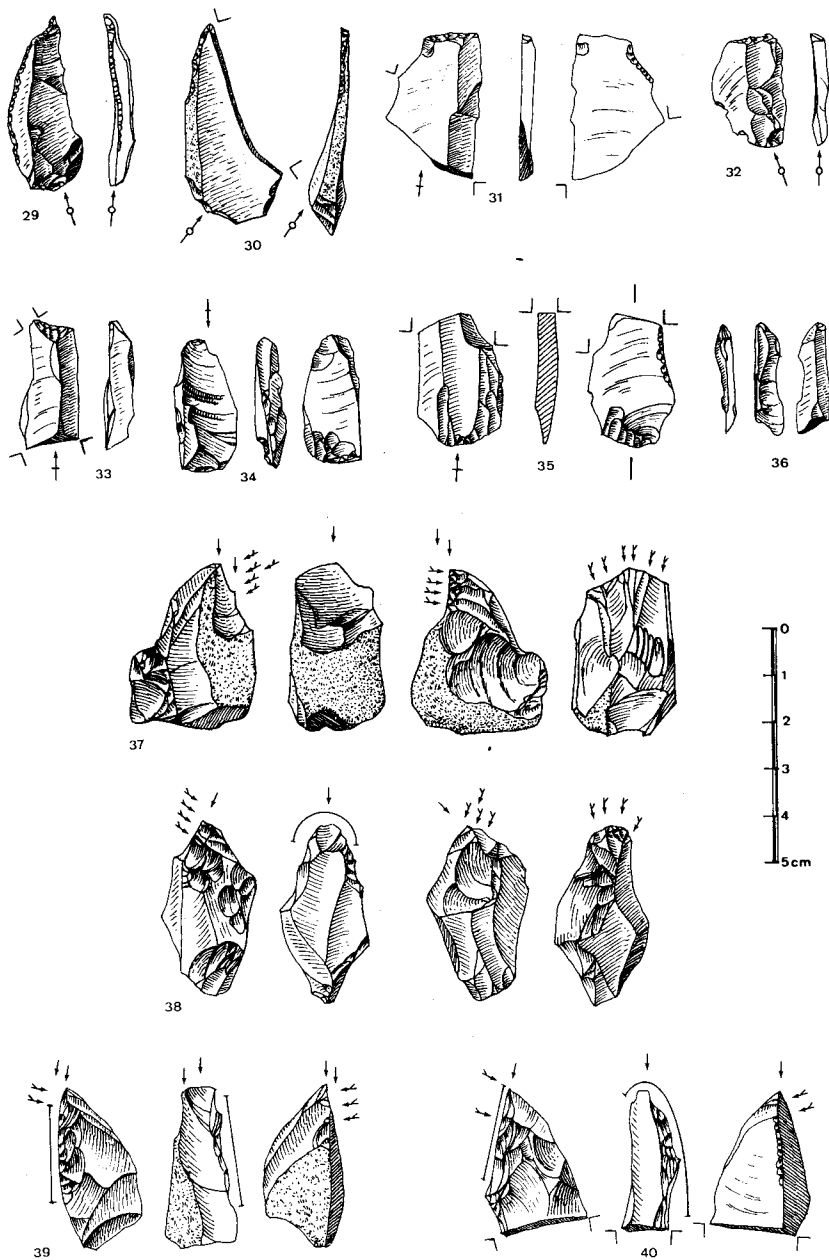
L'utilisation se manifeste également sous la forme d'un émoussé très prononcé qui se marque sur des arêtes centrales telles que celles du sommet des chutes de burins ou des lames à crête; il est identique à celui des bords du biseau des burins.

Enlèvements retouchés (6) : l'aménagement par de fines retouches semi-abruptes apparaît sur 6 enlèvements : 3 lames dont 2 à retouches directes sur un bord et une à retouches inverses sur les deux bords; 3 éclats à retouches directes sur l'extrémité distale (fig. 21).

Lames encochées (8) : ce sont huit fragments de lames étroites qui possèdent une encoche retouchée à proximité de la cassure (cinq fois par retouches directes, trois fois par retouches inverses). Dans quatre cas, la lame possède en plus une fine retouche semi-abrupte tout le long d'un des bords (fig. 21 à 25).

Grattoirs (4) : les grattoirs ont une morphologie très irrégulière. Trois sont sur éclat et un est sur lame. Tous sont corticaux. Deux, sur éclat large, ont un front courbe distal denticulé (fig. 27). Un grattoir sur éclat court possède un front épais aménagé par des retouches irrégulières (caréné atypique) (fig. 26). Enfin, un grattoir, fait sur lame étroite, a un front très étroit et courbe (fig. 28).

La rareté de ces pièces est peut-être due à une lacune dans notre documentation puisque ces objets sont fréquents et bien façonnés dans les autres ensembles aurignaciens de Belgique. Leur hétérogénéité morphologique s'explique d'autant moins que la technique par retouches lamellaires est bien développée dans les burins carénés et busqués.



PL. V : 29 et 30 : perçoirs; 31 à 33 : lames tronquées; 34 à 36 : pièces esquillées;
37 à 40 : burins carénés (37, 38 et 39 : sur blocs).

Perçoirs (2) : la mèche est fine et obtenue par la rencontre d'un bord à retouches continues et d'un bord naturel ou une fracture (fig. 29 et 30).

Lames tronquées (5) : les troncatures sont rectilignes. Quatre sont perpendiculaires et une est oblique à droite. Elles sont situées sur l'extrémité distale de lames courtes et minces. Dans deux cas, la retouche aménage une ancienne cassure et sur deux pièces, le bord droit du support présente de fines esquilles d'utilisation (fig. 31 à 33).

Pièces esquillées (6) : une seule est entière; elle possède un esquillement biface à chaque extrémité (fig. 34). Ces pièces sont obtenues à partir de lames courtes et étroites. L'une d'elles est aménagée par des retouches abruptes sur un des bords antérieurs à l'esquillement (fig. 35). Enfin, un enlèvement outrepassé semble correspondre à l'éclat sauté lors de l'esquillement sur une pièce plus importante (fig. 36).

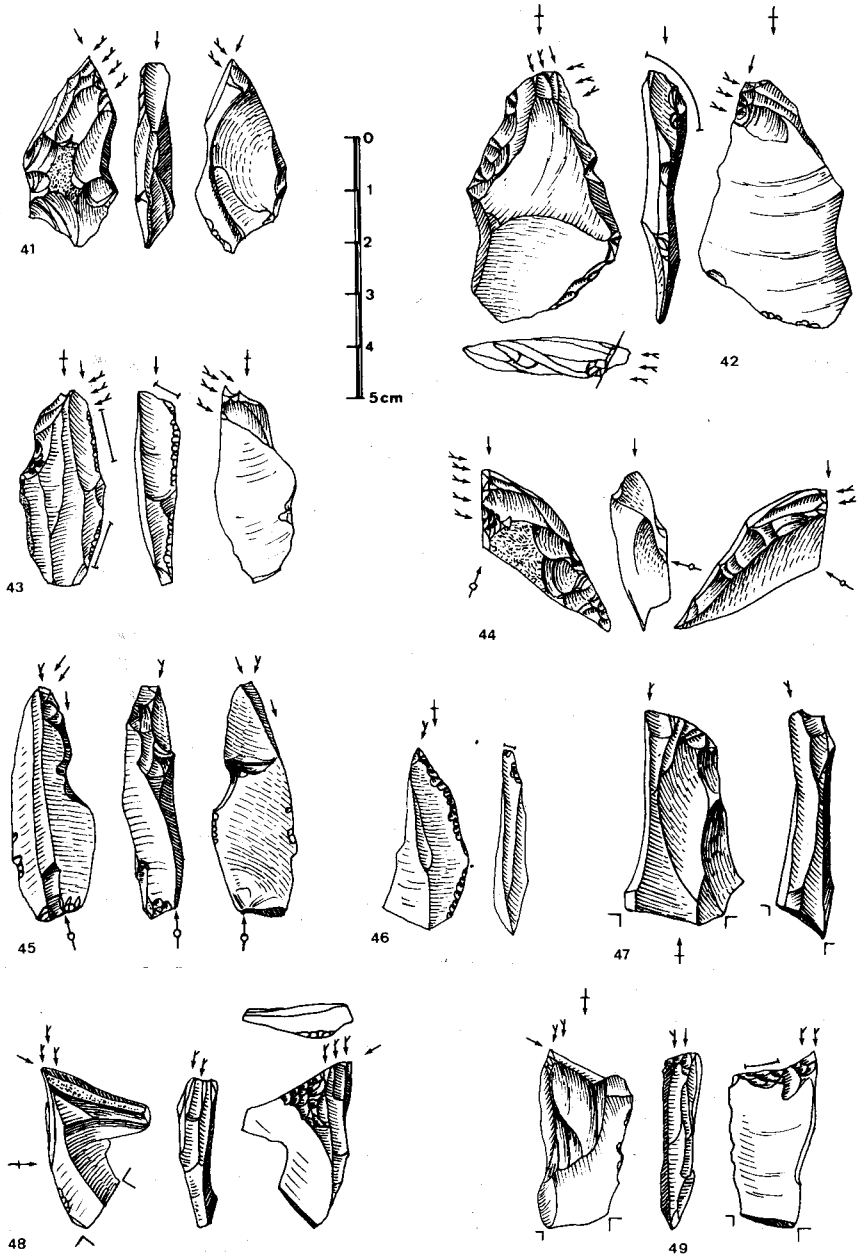
Burins (31) : ces outils sont de loin les plus nombreux de cet ensemble. Dix-neuf sont des burins carénés ou busqués. Quatre d'entre eux sont sur blocs dont trois sont d'anciens nucléus; trois sont sur lames et douze sur éclats. On distingue des pièces à biseau court et massif, de forme semi-circulaire (fig. 37 et 38), d'autres à large biseau rectangulaire avec utilisation latérale (fig. 39 et 40). Enfin, certaines pièces ont un large biseau courbe façonné sur l'extrémité d'éclat plat (fig. 42).

Quatre burins sont dièdres : trois d'axe et un déjeté à droite (fig. 45). Deux burins sont obtenus transversalement sur bord retouché sinueux (fig. 46). Deux autres sont sur pan naturel de débitage (fig. 47). Trois burins sont plans : ils ont tous un biseau situé du côté proximal et à droite, façonné par des enlèvements tournants à partir d'un enlèvement transversal. Des esquillements ont été pratiqués à partir de l'enlèvement transversal sur la face inférieure (fig. 48 et 49). Enfin, un burin est mixte : il oppose un biseau dièdre à un biseau sur cassure (fig. 50).

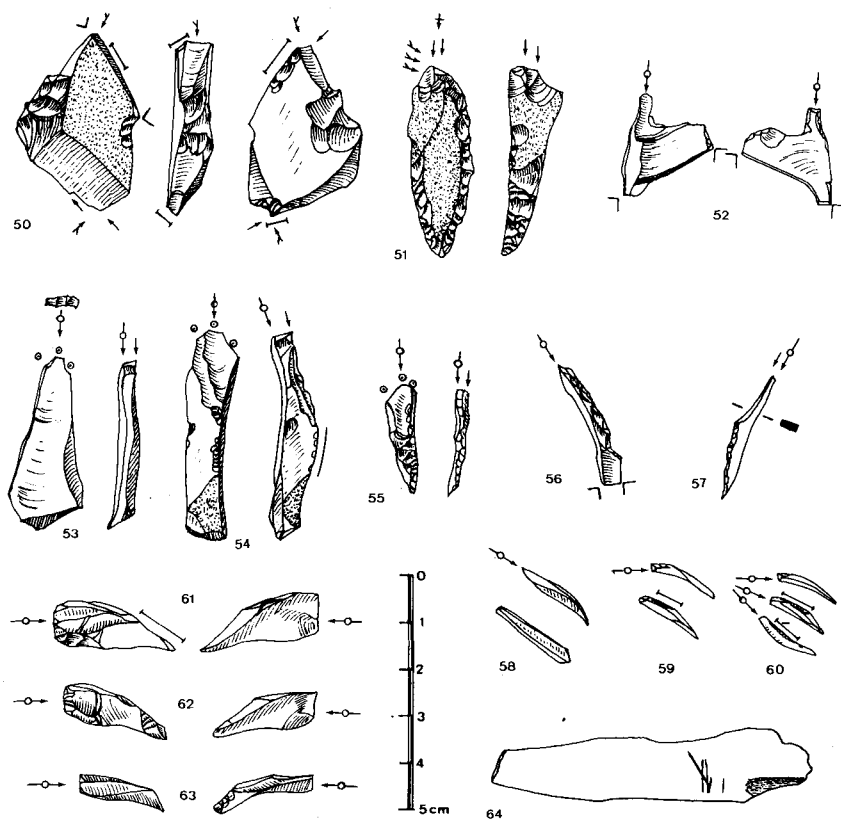
Outil composite (1) : une pointe, obtenue par retouches continues sur deux bords convergents, est opposée à un burin caréné (fig. 51).

Chutes et recoupes de burins (88) : leur abondance relative et les dimensions très réduites de certaines d'entre elles montrent que la récolte des documents a été exhaustive dans la partie fouillée.

Quatorze sont des chutes rectilignes, aux bords parallèles. Quatre portent des retouches abruptes de préparation. Sept sont des chutes premières.



PL. IV : 41 : burin caréné; 42 et 43 : burins busqués; 44 : enlèvement de burin busqué; 45 : burin dièdre d'axe; 46 : burin sur bord retouché; 47 : burin sur pan naturel; 48 et 49 : burins plans.



PL. VII : 50 : burin mixte (dièdre et sur cassure) ; 51 : outil composite (bec-burin caréné) ; 52 : enlèvement outrepassé de burin plan ; 53 à 63 : enlèvements de burins carénés ou busqués ; 54 : esquille d'os incisée.

Treize sont des enlèvements courbes, larges et épais qui emportent le bord de la lame, préparé par des retouches abruptes (chutes premières) (fig. 56 et 57).

Dix-huit sont des enlèvements lamellaires courbes, très minces et très étroits (1 à 2 mm) ; ils proviennent du façonnement de burins carénés ou busqués et sont postérieurs à une première série d'enlèvements (traces sur la face dorsale). Quatre portent de fines esquilles qui pourraient être d'origine accidentelle, lors de leur extraction (fig. 58 à 60).

Vingt et un sont des enlèvements lamellaires et torsés, débités à partir de la face inférieure. Ils portent la trace d'enlèvements préalables et parfois une zone de retouches formant l'encoche d'arrêt (ce sont ces pièces qui ont été considérées par Rahir comme des pointes à troncature oblique : E. Rahir, 1914, p. XXII). Il s'agit d'enlèvements pratiqués sur la face inférieure de burins busqués ou carénés et qui, par leur outrepassement distal, ont emporté une partie du bord opposé au biseau (fig. 61 à 63).

Dix-sept sont des enlèvements larges et rectilignes provenant également de burins carénés et busqués, mais qui étaient opposés aux enlèvements courbes précédents, comme en témoignent les facettes laissées sur leur talon (fig. 53 à 55).

Cinq fronts de burins busqués et carénés ont été emportés peut-être par une retouche trop violente du bord du biseau sur la face inférieure (fig. 44).

Remarques sur l'outillage.

Avec les enlèvements utilisés et finement retouchés, l'outillage de ce niveau comprend 83 pièces au sein desquelles les burins (32) forment la majorité. Cette proportion importante est probablement due, au moins en partie, à la concentration de ce type d'objet dans la partie fouillée de l'habitat. Comme nous l'avons souligné pour le débitage, l'éloignement des sources de matériaux a pu jouer un rôle important dans la réduction de la taille de ces objets.

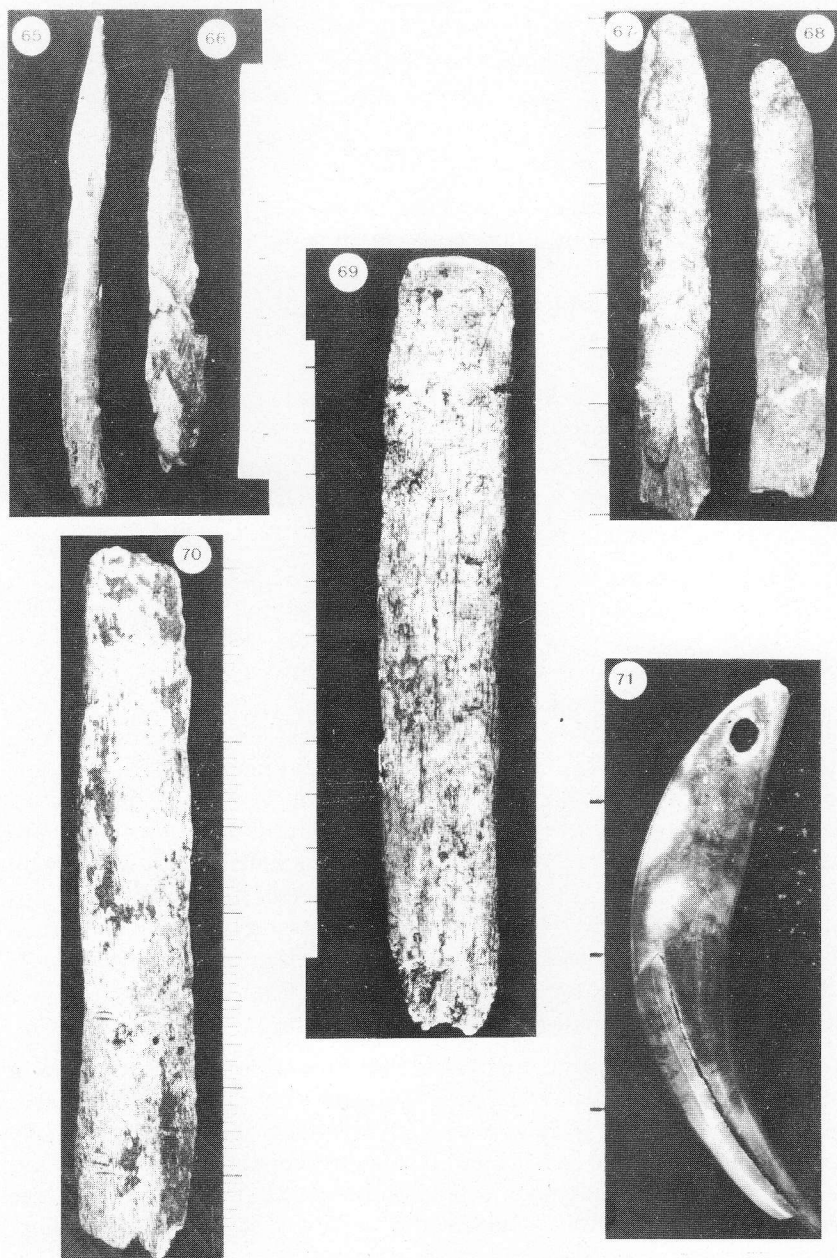
III. L'industrie osseuse.

1. — POINÇONS (3)

Deux sont fabriqués sur esquilles médullaires d'os courbe (probablement des côtes). Deux bords convergents sont polis pour former une pointe médiane (fig. 65 et 66). Un troisième est fragmentaire et fabriqué sur un os creux, poli sur toute la longueur des deux bords.

2. — LISSOIRS (5)

Une pièce complète a été façonnée à partir d'un fragment de côte dont l'extrémité est rectiligne, mince en vue de profil et polie sur les deux faces (fig. 69). L'ensemble de cet objet porte un émoussé d'usure très marqué. Trois fragments de pièces analogues ont également été recueillis. Le cinquième lissoir est obtenu à partir d'un fragment osseux de plus petites dimensions et dont l'extrémité est demi-circulaire. La pièce possède une courbure marquée en vue de profil (fig. 67).



PL. VIII : 65 et 66 : poinçons ; 67 et 69 : lissoirs ; 68 : brunissoir ; 70 : fragment osseux incisé ; 71 : dent de renard perforée.

3. — BRUNISSOIR (1)

Le support est également une esquille osseuse de profil courbe, cette fois de section épaisse. L'extrémité est mousse et porte des traces d'écrasement (fig. 68).

4. — BÂTON D'IVOIRE (1)

Un fragment médian de bâtonnet de section plano-convexe est le seul document attestant l'utilisation de ce matériau. La face plane est due à une cassure selon le litage de l'ivoire ; il est donc probable que cet élément provient d'un bâtonnet cylindrique.

IV. Témoins esthétiques.

1. — CANINE DE RENARD (1)

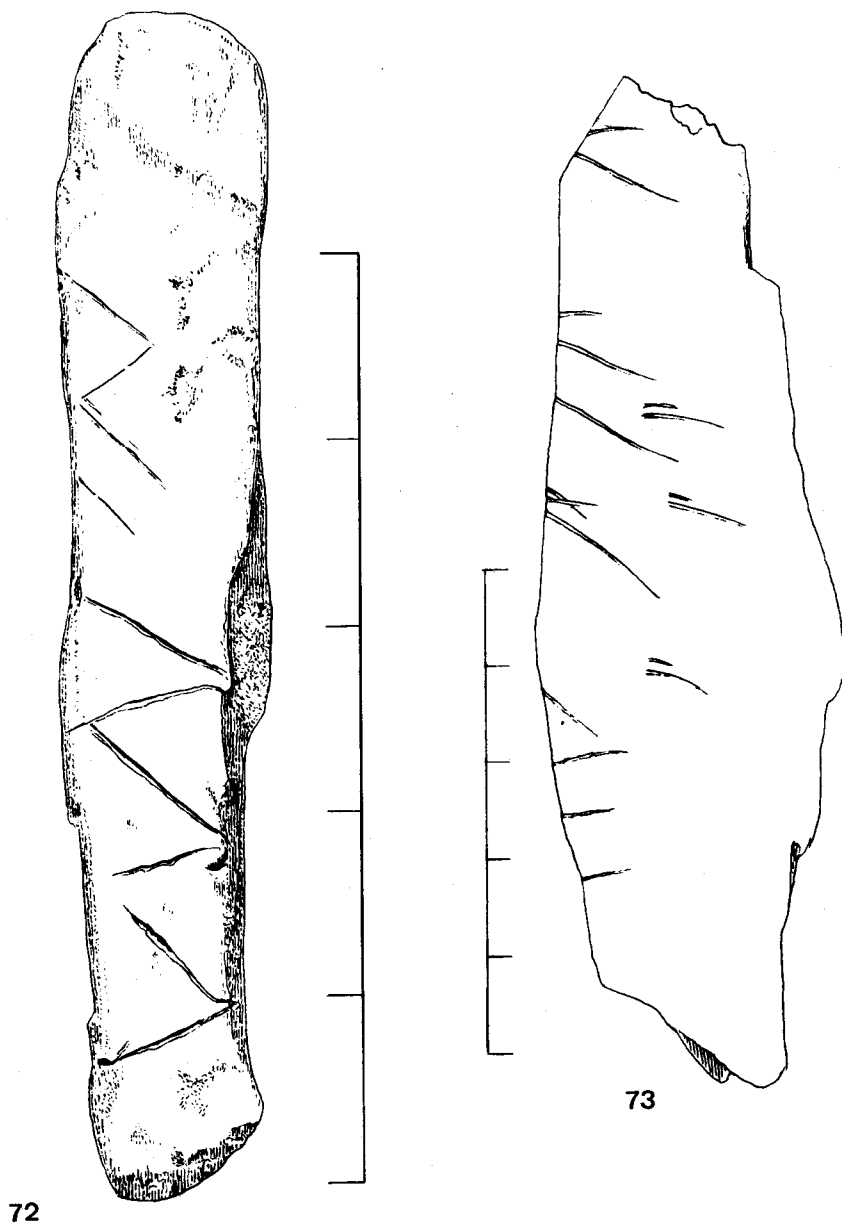
Elle porte une perforation biconique au sommet de la racine dont les parois internes sont nettement usées par la suspension (fig. 71).

2. — OS ENCOCHÉS (11)

Deux fragments de côte (dont un a été décompté plus haut parmi les lissoirs) portent, sur la face convexe, de petits traits rectilignes alignés soit isolés, soit groupés par deux ou par trois (fig. 70). Une esquille osseuse est légèrement incisée par deux petits traits rectilignes parallèles à partir d'un desquels un trait courbe plus léger a été tiré (fig. 64). Trois esquilles osseuses portent des incisions sous la forme de deux traits convergents (fig. 73). Un autre objet dont une des faces est plane et entièrement polie présente une succession de trois V jointifs ; au début de cette séquence, une droite brisée est plus légèrement marquée (fig. 72). Trois autres fragments portent de longues stries légèrement incisées, parallèles (2) ou croisées (1). Une esquille osseuse plus massive possède deux séries de petits traits rectilignes disposés en bandes parallèles et très effacés, peut-être intentionnellement, par un raclage dont on observe des stries longitudinales.

3. — UTILISATION DE COLORANT ROUGE

Nous avons retrouvé cinq petits blocs d'oligiste sans trace d'usure ni d'émoissé. On sait par ailleurs, grâce à une note manuscrite laissée par les fouilleurs avec le matériel et conservée dans une petite boîte contenant de la terre ocrée, que le niveau supérieur d'occupation était imprégné de colorant rouge, ce à quoi il n'est pas fait allusion dans les publications. Ce document mentionne : « Trou du Renard, 22 septembre 1900, terre rougie (quelques centimètres d'épaisseur) au milieu de laquelle on a recueilli la plus grande quantité de silex. B » (la lettre B indique le second niveau stratigraphique).



PL. IX : fragments osseux incisés.

V. Témoins minéraux.

Une plaque de grès (110 × 70 × 24 mm) présentant des traces de l'action du feu correspond probablement à un des éléments constituant la structure des foyers décrits par les auteurs.

VI. Faune.

Les restes de faune du niveau supérieur ont fait l'objet d'une étude particulière dont les résultats sont présentés à la suite de cet article (J.-M. Cordy, 1976). Il en résulte que cette occupation a probablement été contemporaine d'une des oscillations tempérées du «Wurm III» (chronologie française).

VII. Datation C 14.

Une datation C 14 a été réalisée au laboratoire de physique nucléaire de l'Université de Louvain-la-Neuve à partir du collagène des esquilles osseuses non brûlées provenant de ce niveau. Nous devons à l'obligeance de M. E. Gilot la communication orale du résultat de cette analyse : Lv. 721 = 22580 ± 470 B.C. Cette date apparaît récente par rapport à celles généralement obtenues pour l'Aurignacien de France (H.L. Movius, 1972). Cependant, s'il ne s'agit pas d'une contamination de matière plus jeune dans les anciennes collections, ce qui nous semble peu probable, il faut admettre la présence d'un faciès évolué et relativement récent de l'Aurignacien en Belgique.

VIII. Conclusion générale et interprétation.

Le matériel, très restreint, du niveau supérieur du Trou du Renard semble correspondre à une occupation de courte durée par un groupe peu important. L'exiguïté même de la surface habitable le suggère (couloir de 2,20 m de largeur maximum). Les seuls renseignements relatifs aux structures que nous connaissons par les descriptions des fouilleurs sont la présence d'un sol enduit de colorant rouge et de deux foyers contenant des plaquettes de grès. Parmi cette faible documentation, l'abondance des burins carénés et busqués est remarquable ; elle peut s'expliquer par une spécialisation des activités qui se sont déroulées dans la partie fouillée (les dépôts de la terrasse ayant été perturbés auparavant, nous ne disposons que d'une partie de l'habitat). Ce matériel, qui nous apparaît comme techniquement et typologiquement très homogène, appartient à un faciès particulier de l'Aurignacien belge que l'on retrouve, mêlé à d'autres industries paléolithiques, dans les

sites composites du Trou Magrite et du Trou Reuviau (situés également dans la vallée de la Lesse, non loin du Trou du Renard). Il est donc possible que ce faciès soit lié à une zone géographique restreinte. Cependant, des traces de cette industrie apparaissent aussi en faible quantité parmi l'abondant matériel de Spy (vallée de l'Orneau) et de Goyet (vallée du Samson) : petits burins carénés ou busqués, parfois faits sur blocs, avec de fins enlèvements lamellaires tournants, lames à fines retouches semi-abruptes, lames encochées, burins plans.

Par rapport à la chronologie établie dans le sud-ouest de la France, la présence de burins busqués rapporterait cette industrie au stade II ou à un stade ultérieur. L'extrême pauvreté du reste de l'outillage interdit d'établir toute autre analogie.

L'occupation du Trou du Renard doit donc se placer postérieurement à l'épisode froid du début du Würm III et pourrait être contemporaine, soit de l'oscillation tempérée d'Arcy (vers 28.000 B.C.), soit de celle dite de Paudorf (vers 26.000 B.C.), puisque l'étude de la faune implique un climat relativement tempéré (A. et Arl. Leroi-Gourhan, 1964). D'après des travaux récents (H. Laville, 1975, p. 16-17), il semble que dans certains gisements du Périgord l'industrie aurignacienne se poursuive jusqu'à cette seconde oscillation et même au-delà (Laurerie-Haute). A l'Abri du Facteur (Tursac, Dordogne), l'industrie aurignacienne évoluée (niveaux 17 à 15), contemporaine de la période froide succédant à Arcy et du début de l'oscillation tempérée suivante (Paudorf), présente certains traits généraux communs avec celle du Trou du Renard : développement des burins carénés et busqués et raréfaction des grattoirs. De plus, les vestiges de la même technique d'enlèvement de burins busqués y ont été recueillis (H. Delporte et al., 1968).

En Belgique, les épisodes tempérés correspondant respectivement à Arcy (Denekamp) et à Paudorf (Maisières) ont récemment été mis en évidence (P. Haesaerts, 1974). Une très légère fluctuation moins rigoureuse pourrait correspondre à « l'oscillation de Tursac ». Elle est située vers 25.000 B.P. La datation qui a été obtenue sur le matériel du Trou du Renard (24.000 B.P.) semble trop jeune par rapport aux datations du Périgord (H.L. Movius, 1972). Il faut toutefois rappeler la date fournie par une couche d'Aurignacien évolué au gisement de la Canecaude (Aude) qui s'accorde bien avec la date de Belgique : 24.510 B.P. (D. Sacchi, 1973). Il se pourrait donc, que dans les zones extérieures au sud-ouest, des industries à caractère aurignacien aient subsisté plus longtemps. Il est cependant encore délicat de l'affirmer en Belgique sur la base de la seule datation aujourd'hui disponible. Quoi

qu'il en soit, le faciès présenté au Trou du Renard et aux gisements apparentés (Trou Magrite, Trou Reuviau) se distingue nettement de l'ensemble de l'Aurignacien belge représenté par les grands gisements tels que Spy et Goyet (M. Otte, 1975-1976) et leur est probablement postérieur.

BIBLIOGRAPHIE

- BORDES, F.
1970 Observations typologiques et techniques sur le Périgordien supérieur de Corbiac (Dordogne).
Bull. Soc. préh. française, 67, CRMS : 105-113.
- CHARLES, P.
1920- Une station aurignacienne avec ossements humains.
1921 *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 40 : 254-261.
- CLAERHOUT, J.
1911- L'aurignacien en Belgique.
1912 *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 36 : 264-280.
- CORDY, J.-M.
1976 La faune aurignacienne du Trou du Renard à Furfooz (Province de Namur).
Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist., 87 : 141-146.
- DELPORTE, H., BOUCHUD, J., LEROI-GOURHAN, Arl., LAVILLE, H.
1968 L'abri du Facteur à Tursac (Dordogne).
Gallia Préhistoire, 11 : 1-145.
- HAESAERTS, P.
1974 Séquence paléoclimatique du Pléistocène supérieur du bassin de la Haine (Belgique).
Annales de la Société géologique de Belgique, 97 : 105-137.
- LAVILLE, H.
1975 Précisions sur la chronologie du quaternaire récent.
Bull. Soc. préhist. française, 72, CRSM : 15-17.
- LEROI-GOURHAN, Arl. et A.
1964 Chronologie des grottes d'Arcy-sur-Cure (Yvonne).
Gallia Préhistoire, 7 : 1-64.
- MOVIUS, H.L.
1972 Radiocarbon dating of the Upper Palaeolithic sequence at the Abri Pataud, Les Eyzies (Dordogne).
in : Origine de l'homme moderne, Actes du Colloque de Paris, Unesco et Inqua, 2-5 Sept. 1969, Paris : 253-260.
- OTTE, M.
1975- *Le Paléolithique supérieur ancien en Belgique*.
1976 Thèse de Doctorat, Université de Liège, 3 vol., 1027 p., 608 pl.
- RAHIR, E.
1901 *La Lesse ou le pays des grottes*.
Bruxelles, 258 p.

- 1914 Découvertes archéologiques faites à Furfooz de 1900 à 1902.
Bull. Soc. Anthropol. Bruxelles, 33 : XVI-LXV.
- 1925 Les habitats et les sépultures préhistoriques de la Belgique.
Bull. Soc. Anthropol. Bruxelles, 40 : 3-89.
- 1928 *Vingt-cinq années de recherches, de restaurations et de reconstitutions.*
Musée Royaux du Cinquantenaire, Service des fouilles de l'Etat,
Bruxelles, 277 p.

SACCHI, D.

- 1973 Gisements de l'Aude, travaux et recherches en 1973.
Etudes préhistoriques, 7 : 21-23.

ULRIX-CLOSSET, M.

- 1975 *Le Paléolithique moyen dans le bassin mosan en Belgique.*
Wetteren, Universa, 221 p.

VAN DEN BROECK, E.

- 1900 Découvertes et observations nouvelles faites à Furfooz.
Bulletin de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie,
14 : 303-308.
- 1900- Nouvelles fouilles dans les grottes de la région de Furfooz.
- 1901 *Bull. Soc. Anthropol. Bruxelles*, 19 : CVIII-CXIII.

VAN DEN BROECK, E., E.-A. MARTEL et E. RAHIR.

- 1910 *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique.*
Bruxelles, 2 vol., 1592 p.

Adresse de l'auteur : Marcel OTTE, Aspirant au F.N.R.S.,
Service d'Archéologie préhistorique,
Université de Liège,
avenue Rogier, 12,
4000 Liège.